

Décision DG n°2023-03 du 13/01/2023 – Nomination auprès du comité scientifique temporaire « Progestatifs et risque de méningiome » à l'ANSM

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision n° 2023-02 du 13 janvier 2023 portant création du comité scientifique temporaire « Progestatifs et risque de méningiome » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Progestatifs et risque de méningiome » pour une durée de 12 mois à compter de la date de la présente décision :

- Madame ALT-TEBACHER (Martine)
- Monsieur BRILLAC (Thierry)
- Madame DURANTEAU (Lise)
- Monsieur FROELICH (Sébastien), en qualité de président
- Madame HERON (Isabelle)
- Monsieur MAZENS (Yann)
- Madame MIGNATON (Emmanuelle)
- Monsieur RICHER (Etienne)
- Madame ROYER (Maud)
- Monsieur WEILL (Alain)
- Monsieur YOUNG (Jacques)

Article 2 : Le secrétariat du comité scientifique temporaire est assuré par la Direction médicale médicaments 1.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 janvier 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 20/01/2023 - MIS À JOUR LE 02/03/2023

Risque de méningiome et progestatifs : l'ANSM réunit un nouveau comité d'experts patients et professionnels de santé

VIE DE L'AGENCE
INSTANCES

PUBLIÉ LE 20/01/2023

**Décision DG n°2023-02 du 13/01/2023 –
Création d'un comité scientifique temporaire «
Progestatifs et risque de méningiome » à
l'ANSM**

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS